

Prix du concours Georges Vedel 2014

A l'initiative de Dominique Rousseau, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, la finale de la quatrième édition du concours Georges Vedel de la meilleure plaidoirie de la question prioritaire de constitutionnalité, organisée par Lextenso éditions et parrainée par le Conseil constitutionnel, s'est tenue le mercredi 14 mai 2014 au Conseil constitutionnel.

Ce concours connaît un succès croissant. Cette édition a ainsi rassemblé 17 équipes d'universités différentes représentant 21 masters avec un total de 78 étudiants.

Présidé par Jean Gicquel, Professeur émérite à l'Université de Paris I, le jury était composé de Claire Bazy Malaurie, membre du Conseil constitutionnel, Louis Boré, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Isabelle De Silva, conseiller d'Etat, Pascale Modelski, bâtonnier du barreau des avocats de Grenoble et Yves Charpenel, premier avocat général à la Cour de cassation.

Le prix de la meilleure plaidoirie de la question prioritaire de constitutionnalité a été attribué à l'équipe de l'Université **Saint-Étienne Jean Monnet** pour les « demandeurs » et à l'équipe de l'**Université Paris I Panthéon-Sorbonne** pour les « défendeurs ».



L'équipe de l'université Saint-Étienne Jean Monnet , lauréate du Prix Georges Vedel 2014 pour les « demandeurs »



L'équipe de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, lauréate du Prix Georges Vedel 2014 pour les « défenseurs »